

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	Modèle E.N.
	Examen :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous épreuve :		
	NOM		
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)		
Prénoms :	n° du candidat	<input type="text"/>	
Né(e) le :			(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

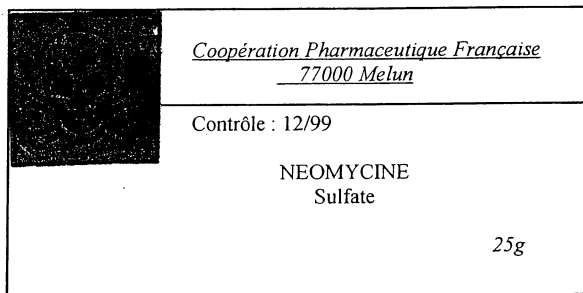
NE RIEN ECRIRE

CALCULETTES TOUS TYPES INTERDITES

Rendre la totalité du sujet agrafé en bas à gauche.

LEGISLATION PHARMACEUTIQUE (sur 12 points)

1-1 L'étiquetage suivant indique que la substance médicamenteuse, en stock à l'officine, est classée en* :



Liste stupéfiant

Liste 1

Liste 2

1-2 Une préparation magistrale, contenant cette substance est effectuée par le pharmacien.

Définir «préparation magistrale»

1-3 Après réalisation, la préparation est inscrite à l'ordonnancier.

1-3-1 Avant la première transcription sur ce registre, celui-ci doit être coté et paraphé.

Qui peut effectuer cette formalité ?

1-4 Quelles sont les personnes autorisées à remplir l'ordonnancier ?

***Cocher une des cases.**

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION JUIN 2003
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 1/4

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

1-5 L'étiquetage de cette préparation, lors de la délivrance au client, est le suivant :
Légènder l'étiquette.

<u>PHARMACIE XXXX</u> 145 AVENUE DE LA FONTAINE 75000 PARIS	
↳ Solution n° 7401	←
↳ 3 pulvérisations nasales par jour	
	← Utiliser le flacon verticalement
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES	

Cette préparation est considérée comme *

Usage externe

Usage interne

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS (sur 8 points)

1- La constitution de la V^{ème} république

Une constitution est un texte fondamental qui définit l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques d'un Etat

1-1 Le document 1 représente le fonctionnement de ces institutions.
Replacer sur les pointillées les termes suivants :

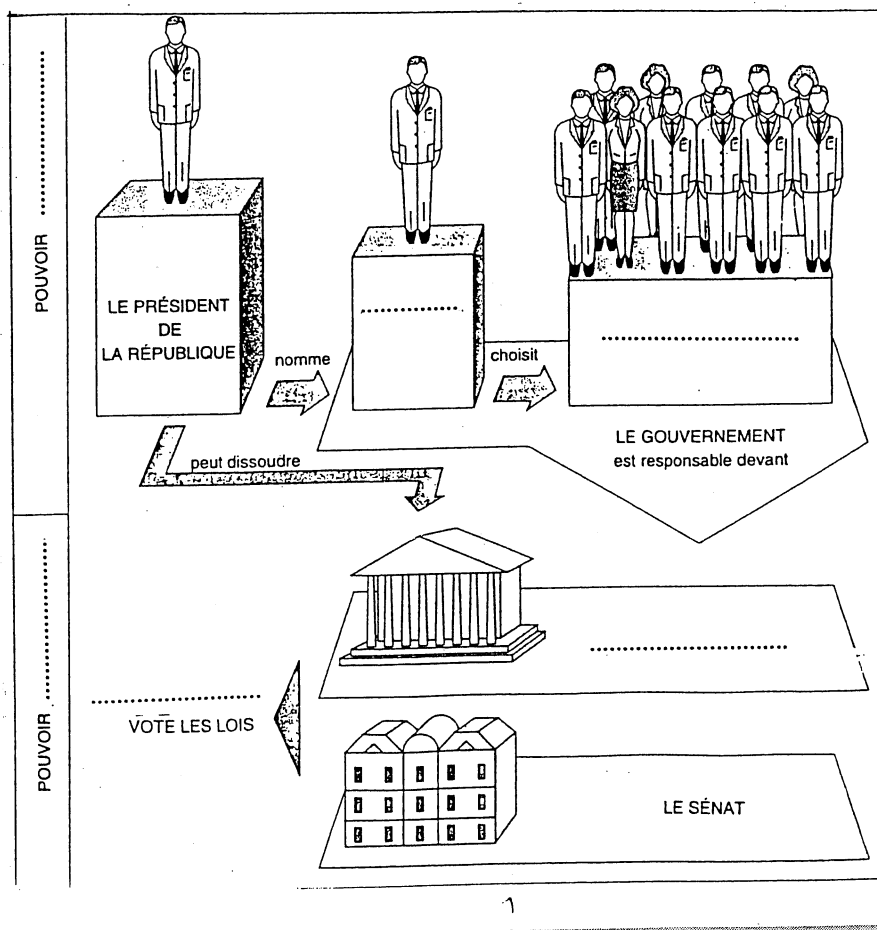
- | | |
|-------------------------|----------------|
| - exécutif | -les Ministres |
| - l'Assemblée Nationale | - législatif |
| - le Premier Ministre | - le Parlement |

*Cocher une des cases.

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION JUIN 2003
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 2/4

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

DOCUMENT 1 (extrait de Institutions Publiques Nathan Technique)



1-2 Définir le pouvoir législatif

1-3 Parmi les 3 propositions ci-dessous choisir qui à l'initiative de la loi*.

- Le gouvernement ou le parlement
- Le Président de la République
- Le maire d'une commune française

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION JUIN 2003
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 3/4

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

*Cocher une des cases.

1-4 Préciser lequel de ces 3 personnages est élu par les français, âgés de 18 ans, au suffrage universel direct : *

Le premier Ministre

Le maire

Le Président de la République

2- D'après le document 2 indiquer depuis combien d'années, la majorité est fixée en France à 18 ans.

DOCUMENT 2

Fixation à dix-huit ans de l'âge de la majorité

Article premier

Les articles 388 et 488, premier alinéa, du Code civil sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 388. — Le mineur est l'individu de l'un ou de l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de dix-huit ans accomplis. »

« Art. 488, 1^{er} alinéa. — La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile. »

Art. 2

L'article L 2 du Code électoral est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L 2. — Sont électeurs les Françaises et Français, âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »

Art. 3

L'article L 3 du Code électoral est abrogé.
Loi du 5 juillet 1974 (extraits)

*Cocher une des cases.

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION JUIN 2003
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 4/4